Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_214-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 09 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 09 juin, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, BRISSONNEAU Alix, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, *CARMIGNAC Yannick (suppléant)*, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, *DOTTIN Alain (suppléant),* DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, ÉTRILLARD Cécile, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GUÉNÉGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVÉ Gildas, JOBIC Cyril, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BÉGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLÉVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAËT Anthony , LE GRAËT Carole, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, *NABUCET Yves (suppléant)*, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, QUÉRÉ Yann, ROLLAND Véronique, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CHARLES Olivier à JOBIC Cyril ; CLEC'H Vincent à LOZAC'H Claude ; CORBEL Samuel à GAUTIER Guy ; CORREZE Patricia à PAGNY Gilles ; GIUNTINI Jean-Pierre à VIBERT Richard ; KERBAUL Etienne à ROPERS Daniel ; PICART Olivier à BRIER Sandrine

Conseillers d'agglomération - absents

LARVOR Yannick ; O'CONNOR Nathalie ; PRIGENT Jean-Paul.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	75
Procurations	07
Votants	**82**
Absents	03

Date d'envoi de la convocation : mercredi 03 juin 2026
Secrétaire de séance Guillaume LOUIS

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260609-DEL2026_06_214-DE

Délibération

DEL2026-06-214 **SPORT : MODIFICATION DES TARIFS DES LICENCES ET DES PASSEPORTS FEDERAUX DU POLE NAUTIQUE**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux compétences de l'assemblée délibérante en matière de fixation des tarifs des services publics ;

Vu la délibération DEL2025-06-181 du 24 juin 2025, fixant les tarifs du pôle nautique ;

Considérant l'affiliation du Pôle nautique à la Fédération Française de Voile et à la Fédération Française de Canoë-Kayak ;

Considérant la nécessité d'assurer l'encaissement des licences et passeports fédéraux au prix coûtant, conformément aux montants refacturés par les fédérations ;

Considérant l'évolution des tarifs fédéraux applicables à compter du 30 juin 2026 ;

Considérant que l'agglomération souhaite, dans le cadre des activités du pôle nautique, poursuivre et maintenir son action de formation au nautisme auprès du grand public. Pour ce faire, le pôle nautique doit être en mesure de proposer à la vente des licences et des passeports fédéraux, afin de permettre aux pratiquants d'être couverts en cas d'accident ou de péripéties.
Les fédérations en question, de Kayak et de Voile, ont dernièrement modifié leurs tarifs, il convient par conséquent d'ajuster la grille tarifaire du pôle nautique à compter du 30 juin 2026.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération avec 01 abstention (HENRY Joël) et 80 voix POUR :

- Fixe, à compter du 30 juin 2026, les tarifs suivants pour les titres fédéraux de la Fédération Française de Voile vendus par le Pôle nautique :
  - Passeport Enseignement FFVoile : **14,50 €**
  - Licence FFVoile club à l'année jeune : **33,00 €**
  - Licence FFVoile club à l'année adulte : **72,00 €**
  - Licence temporaire 1 jour : **20,00 €**
  - Licence temporaire 4 jours : **35,00 €**
- Précise que les autres tarifs applicables demeurent inchangés.
- Autorise l'inscription des recettes correspondantes au budget de l'exercice concerné.
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

Guingamp-Paimpol Agglomération

Le secrétaire de séance,
Guillaume LOUIS